

## AVIS PUBLIC

### **Aux personnes intéressées par un projet de règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élu·e·s de la Ville de Donnacona**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026, monsieur Jean-Pierre Pagé, conseiller, a présenté un projet de règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élu·e·s de la Ville de Donnacona.

#### **Résumé du projet**

L'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1) prévoit que toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur.

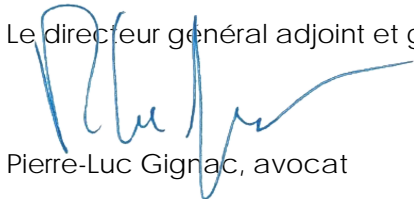
Le projet de règlement abroge et remplace le règlement numéro V-599 et révisé le code d'éthique et de déontologie des élu·e·s de la Ville de Donnacona conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1). Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique. Il prévoit également des règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élu·e·s dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance, l'ingérence ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat. Enfin, il prévoit des sanctions que peut entraîner un manquement.

En vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **lundi 27 avril 2026 à 19 h** à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau à Donnacona.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 138 avenue Pleau, aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Donné à Donnacona, le 15 avril 2026.

Le directeur général adjoint et greffier,



Pierre-Luc Gignac, avocat